



GREATER MONCTON INTERNATIONAL
AIRPORT AUTHORITY INC.

DIRECTION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL
DU GRAND MONCTON INC.

Avis de siège vacant au conseil d'administration Représentant nommé par la Ville de Moncton et la Corporation 3+

Le conseil d'administration de la Direction de l'aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM) est chargé de favoriser le succès à long terme de la Direction, conformément à ses responsabilités à l'égard des collectivités desquelles il est au service. Le conseil est responsable de superviser la conduite des activités de la Direction ainsi que l'équipe de gestion, laquelle est chargée des affaires courantes. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil tient compte de l'intérêt légitime que d'autres personnes ont dans la Direction, comme les employés, les fournisseurs, les clients et les collectivités. En supervisant la conduite des activités, le conseil, par l'intermédiaire du président et chef de la direction, fixe les normes de conduite de la Direction et veille à la sécurité de ses activités. La DAIGM est sous la direction de 14 administrateurs nommés par les municipalités de Moncton, Riverview et Dieppe, ainsi que les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, la Chambre de commerce pour le Grand Moncton, la Corporation 3+ et la DAIGM. La Direction est une société à but non lucratif constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Depuis ses modestes débuts il y a près de cent ans, l'Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton (YQM) est devenu, au Canada atlantique, un moteur économique majeur. Après l'inauguration de son aérogare ultra moderne en 2002 par Sa Majesté la Reine Elizabeth II, des travaux de modernisation et de construction – piste de 10000 pieds et amélioration des capacités d'exploitation ainsi que de transport de marchandises – ont permis à YQM d'accroître son rôle au sein de l'économie régionale. L'aéroport, qui est régi par la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc., dont le conseil se compose de représentants nommés par la collectivité, a mis à profit son association ainsi que son contrat de gestion avec le Vantage Airport Group pour devenir l'aéroport le plus fréquenté de la province en matière de transport de passagers et de marchandises.

Vision

La porte par excellence reliant le Canada Atlantique vers le monde!

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Direction est établi aux termes du bail foncier avec le gouvernement fédéral. En vertu de son rôle de surveillance, il assure un contrôle et une surveillance adéquats des activités de la Direction. La DAIGM met l'accent sur le leadership stratégique du conseil. Les responsabilités et fonctions du conseil d'administration sont :

- Établir l'orientation stratégique en participant à l'élaboration du plan stratégique.
- Approuver et surveiller les plans et budgets d'immobilisations et d'exploitation élaborés selon l'orientation stratégique de la Direction.
- Adhérer à toutes les politiques de la Direction approuvées par le conseil.



777 avenue Aviation Avenue, Unit / unité 12
Dieppe, NB Canada E1A 7Z5
www.cyqm.ca

VANTAGE
AIRPORT GROUP



GREATER MONCTON INTERNATIONAL
AIRPORT AUTHORITY INC.
DIRECTION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL
DU GRAND MONCTON INC.

- Veiller à ce que les principaux risques pesant sur la Direction soient identifiés et adéquatement gérés.
- Se préparer aux réunions, demander des éclaircissements sur les questions non réglées par la Direction et prendre des décisions éclairées lors des réunions du conseil ou des comités du conseil.
- Assister aux réunions du conseil (en général 5 fois au cours de l'exercice) ainsi qu'aux réunions des comités du conseil, et informer de son absence en cas de circonstances imprévues.
- Participer activement et ouvertement aux discussions des réunions du conseil en ce qui concerne les décisions stratégiques.
- Évaluer chaque année la contribution du conseil, des comités et de tous les membres du conseil.
- Respecter le principe d'unité du conseil. Une fois que le conseil a pris une décision stratégique, ladite décision est considérée comme étant unanime.
- Participer chaque année à l'examen du rendement du président en fonction des objectifs convenus et des normes de rendement.
- Reconnaître que le président et, parfois, le président du conseil, de concert avec le président, parlent au nom de tous les administrateurs du conseil.

Qualifications:

Les candidats doivent posséder les compétences essentielles à l'administration de l'organisation. Pour choisir un représentant nommé par la Ville de Moncton et la Corporation 3plus, en 2019, une attention particulière sera accordée aux candidats dont l'expérience et les connaissances se rapportent aux domaines suivants :

- aviation (civile et commerciale)
- service à la clientèle et marketing
- immobilier et développement commercial
- voyage et tourisme
- transport et logistique
- technique/ingénierie

Vous devez être un résident de Moncton afin d'être considéré pour le poste de la Ville de Moncton et être employé par l'un des partenaires stratégiques de la Corporation 3+ ou être membre du conseil d'administration de la Corporation 3+ pour leur poste.

Les candidats doivent de plus posséder les capacités ainsi que qualités personnelles et professionnelles suivantes :

- Capacité à établir une orientation stratégique ainsi qu'à faire preuve de prudence et d'avoir un bon jugement dans l'intérêt de la DAIGM.
- Capacité à communiquer efficacement à l'oral et à utiliser divers moyens de communication électronique.



777 avenue Aviation Avenue, Unit / unité 12
Dieppe, NB Canada E1A 7Z5
www.cyqm.ca

VANTAGE
AIRPORT GROUP



- Pouvoir comprendre les états financiers et d'autres types de données afin d'évaluer le rendement de l'organisation.
- Normes élevées en matière de valeurs et d'éthique et respect de la confidentialité des délibérations du conseil.
- S'engager à consacrer du temps à l'acquisition de connaissances sur l'industrie et être disponible pour s'acquitter des fonctions d'administrateur.
- Attacher de l'importance au travail d'équipe et la capacité démontrée à diriger en collaboration. Capacité à tenir compte des opinions d'autrui.

D'autres facteurs seront pris en compte lors de la nomination d'un membre du conseil, dont entre autres les langues officielles, la représentation équilibrée entre hommes et femmes, et aussi la race et l'ethnicité. Afin de pouvoir être efficace, le conseil sera composé de personnes qui, ensemble, répondront aux compétences, critères de sélection et qualités personnelles requis pour mener à bien leurs responsabilités.

Exigences :

Chaque administrateur doit répondre aux exigences suivantes :

- Résider dans la ville de Moncton (pour le candidat de la Ville de Moncton) ainsi qu'être un représentant de la communauté des affaires.
- Avoir au moins 18 ans et être citoyen canadien.
- Répondre aux exigences relatives aux conflits d'intérêts, au code de conduite ou à d'autres exigences énoncées dans les règlements de la DAIGM.
- Ne pas détenir un mandat d'élu au sein des gouvernements fédéral et provincial ou d'une administration municipale.
- Ne pas fournir, en vertu d'un contrat, des services à temps plein à un ministère ou à un organisme des gouvernements fédéral ou provincial ou à des administrations municipales, ou à toute société de la Couronne ou société d'État provinciale, et ne pas être employé par une des entités précédentes.
- Ne pas fournir en vertu d'un contrat des services à temps plein à une des entités chargées de nommer les candidats, et ne pas être employé par une desdites entités (municipalités de Moncton, Riverview et Dieppe, ainsi que les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, la Chambre de commerce du Grand Moncton, la Corporation 3plus ou la DAIGM).
- Ne doit pas avoir été déclaré coupable d'une infraction criminelle pour laquelle une réhabilitation n'a pas été obtenue, et ne pas avoir déclaré faillite ou être insolvable.

Durée du mandat

Le mandat des membres du conseil d'administration de la DAIGM est en général d'une durée minimale de deux ans ou trois ans et d'une durée maximale de 9 ans.

Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil reçoivent une rémunération de 3500 \$ par an et de 300 \$ pour chaque réunion





GREATER MONCTON INTERNATIONAL
AIRPORT AUTHORITY INC.

DIRECTION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL
DU GRAND MONCTON INC.

du conseil et des comités du conseil. Les réunions du conseil et des comités ont lieu dans la principale salle de conférence de la DAIGM. Les membres du conseil se réunissent quatre fois par an ainsi qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Les réunions ont normalement lieu le vendredi à 7 h 30.

Soumission de candidatures

La déclaration d'intérêt (curriculum vitae et lettre de motivation) peut être soumise par courriel et doit détailler la formation, le travail de bénévole au sein de conseils et de comités ainsi que l'expérience de travail du candidat, de même que ses coordonnées (téléphone, adresse municipale et adresse courriel).

Veillez expliquer pourquoi siéger au conseil de la DAIGM vous intéresse et donner les raisons pour lesquelles vous devriez être retenu comme candidat. Nous pouvons demander des références. Le candidat doit également envoyer sa soumission à la municipalité appropriée.

Envoyer les soumissions de candidatures à :

Anik Godbout, Adjointe à la direction et secrétaire du conseil d'administration
admin@cyqm.ca

Lien pour les soumissions à la Ville de Moncton :

[Formulaire pour participation aux conseils, commissions et comités | Ville de Moncton](#)

La Ville de Moncton et la Corporation 3plus nommeront au conseil les candidats dont le profil correspond le plus aux compétences indiquées plus haut. Le conseil d'administration de la DAIGM est attaché à la diversité en matière de sexe, de langue, de race et d'ethnicité, afin qu'il représente adéquatement la population de laquelle il est au service.

Date limite de soumission :

Le 30 avril 2019 à 16h, heure avancée de l'Atlantique



777 avenue Aviation Avenue, Unit / unité 12
Dieppe, NB Canada E1A 7Z5
www.cyqm.ca

VANTAGE
AIRPORT GROUP